



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# Afer Diversifié Durable ISR

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>11</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>16</b>
<b>4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>18</b>
<b>5. Comptes annuels .....</b>	<b>22</b>
5.1 Bilan.....	23
5.2 Hors-bilan .....	25
5.3 Compte de résultat.....	26
5.4 Annexes.....	27
<b>6. Inventaire.....</b>	<b>38</b>

<b>Société de gestion</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE & ASSOCIÉS Représenté par Monsieur Olivier Galienne 6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92908 Paris La Defense Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	ABEILLE VIE ABEILLE EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, le FCP pourra payer des acomptes sur dividendes.

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR), d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est composé de :

- 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, à taux fixe d'une durée de vie restant à courir de 5 à 7 ans, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital (coupons réinvestis) ;
- 40% EURO STOXX®, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (dividendes réinvestis, cours de clôture).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

**Stratégie d'investissement :** Le FCP investira sur des actions et des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) définis par Abeille Asset Management selon une approche cherchant à identifier les entreprises les plus en avance sur l'ISR au sein de chaque secteur. La société de gestion s'appuie sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon des critères ESG (environnement, social et gouvernance).

Le portefeuille sera exposé entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions. Les titres seront issus des pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, des pays membres de l'OCDE.

En outre, le portefeuille sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire :

- d'émetteurs de pays membres de la zone Euro ;
- à hauteur de 10% de l'actif net d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, à condition que ces titres soient libellés en euros.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et de taux, et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et les taux, le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra également s'exposer aux marchés des actions et de taux en investissant dans la limite de 10% de l'actif maximum en parts ou actions d'OPC.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, en une devise autre que l'euro. Le FCP supporte un risque de change à hauteur de 15% de l'actif net.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

### Etape 1 : Critères extra-financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Class » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI EMU IMI INDEX - NET EUR.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research au sein de chaque secteur.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSC ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR

### Etape 2 : Critères financiers

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

#### Poche « actions » :

- les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une approche « bottom-up » favorisant la sélection des titres sur leurs perspectives de résultat, leur stratégie, leur modèle économique, leur management et leur valorisation.

#### Poche « taux » :

- les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

L'allocation entre les poches taux et actions est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

### Les actifs hors dérivés intégrés

#### => *Actions et titres donnant accès au capital*

Le portefeuille pourra comprendre, entre 20% et 60% de l'actif net, à des actions et à des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des actions et titre donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et seront issus de toutes capitalisations. Ils seront issus d'émetteurs de pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, d'émetteurs de pays membres de l'OCDE (hors zone euro).

#### => *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra comprendre entre 40% et 80% de l'actif net, à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, en titre de créances et instruments du marché monétaire est de 60%.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des marchés de la zone Euro et dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés de pays membres de l'OCDE à condition que les titres soient libellés en euro.

Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 5% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation et plus particulièrement à des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper) d'une maturité inférieure à un an.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- Asset Backed Commercial Papers
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### => *Actions et parts d'OPC*

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

### Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Caps/Floors
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single Name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
  - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

#### Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir dans la limite de 10% de l'actif net des liquidités pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

### Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

#### **Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

#### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

#### **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

#### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### **Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

### **Risques en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### **Risques accessoires :**

#### **Risque lié aux instruments de titrisation**

Le porteur est exposé de manière accessoire au risque lié aux instruments de titrisation. Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP fonds peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il est plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme des différents marchés de la zone Euro à travers une sélection de titres répondant à des critères ISR, tout en acceptant les risques qui y sont liés.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 1er décembre 2009.*
- *Date de création du Fonds : 8 janvier 2010.*

# rapport d'activité

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

## LA POLITIQUE DE GESTION

### La politique d'allocation

Sur le dernier trimestre 2021, nous avons réduit notre surexposition actions sur la zone Euro et maintenu une sous-sensibilité obligataire, la croissance économique étant toujours robuste mais avec des pressions inflationnistes augmentant tout en semblant maîtrisables à ce stade.

En début d'année 2022, nous avons maintenu une surexposition au marché européen, mais assorti de protections, compte tenu de sa performance. La sous-sensibilité obligataire est demeurée sur tout le trimestre. Nous avons soldé nos dernières expositions périphériques sur l'Espagne. Pour bénéficier d'une probable pentification de la courbe de taux dans le contexte de normalisation anticipée des politiques monétaires, nous avons pris sur le trimestre des positions sur le segment 10-30 euro. De même sur les actions, la remontée des taux nous paraît propice au secteur bancaire. Nous mettons en place une position de surperformance sur ce secteur que nous débouclerons au moment de l'éclatement du conflit russo-ukrainien.

Au cours du second trimestre, le conflit se prolongeant, les signes d'une inflation durable et d'un ralentissement économique plus prononcé se font jour. Dans ce cadre, nous réduisons progressivement l'exposition actions, notamment au travers d'options. La sous-sensibilité obligataire reste de mise dans le contexte de normalisation des politiques monétaires. Nous mettons en place une position à l'aplatissement sur le 2-5 Euro, la BCE adoptant à son tour un ton nettement plus restrictif.

Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons dans un premier temps renforcé la sous-exposition obligataire alors que les taux rebassaient, puis pris nos profits après leur forte remontée. Sur les actions, après avoir mis en place des calls spreads au cœur de l'été pour tirer profit de la campagne de résultats, qui s'est révélée en effet bonne, nous avons retourné nos positions longues en positions vendeuses sur la zone Euro, sous la double menace de la remontée des taux et d'une récession à venir. L'écartement des spreads de crédit nous pousse à repondérer les obligations privées investment grade, le portage devenant très intéressant. Enfin nous avons pris des positions acheteuses de dividendes 2023 et vendeuses de positions en dividendes 2024 : autant les dividendes 2023 nous semblent peu à risque car basés sur les résultats 2022 plutôt bons et comportent encore beaucoup de valeur, autant les dividendes 2024 seront pleinement pénalisés en cas de récession. C'est donc une position défensive avec en outre un portage positif.

### La poche Actions

Notre point de focalisation à la fin de l'exercice précédent concernait l'inflation. En particulier, nous nous inquiétions de la capacité des entreprises à répercuter cette hausse des coûts sur leurs clients. Si cet aspect a bien joué un rôle clef au cours des douze derniers mois, la guerre en Ukraine a malgré tout impacté la performance de la poche actions du fonds qui termine globalement en ligne avec son indice de référence. A ce titre, le positionnement pro-cyclique sur les chimiques a pesé sur la performance du fonds.

C'est justement le secteur des matériaux de base qui a le plus impacté négativement la performance, principalement en raison du positionnement sur la partie la plus cyclique du segment de la chimie (BASF, Covestro, Lanxess, Evonik...). Ces valeurs ont été impactées par la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine. Malgré de bons résultats publiés, les craintes de restrictions sur le gaz russe ont pesé sur les cours de ces sociétés. Dans le segment des aciéristes, le titre Thyssenkrupp a souffert mais nous sommes toujours confiants dans la capacité de la société à faire reconnaître la valeur de ses différents actifs et à repasser en cash-flow positif. Le secteur des technologiques a également été décevant. Nous surpondérons légèrement ce segment de la cote qui a sous-performé le marché au cours de la période. A noter notre investissement en titres Atos qui a accumulé les difficultés, en particulier de gouvernance.

Concernant les contributions positives, notre absence de titres de sociétés des vêtements et équipements sportifs tels que Puma et Adidas a été bénéfique. Ce segment a fortement souffert d'un contexte de consommation difficile exacerbé par les problèmes liés au confinement en Chine. Les sociétés de distribution par internet auxquelles le fond n'est pas exposé ont nettement sous-performé. La sélection de valeurs dans le secteur de la Santé, à travers Qiagen et surtout Roche, qui a bénéficié de bons résultats sur des médicaments candidats, a positivement contribué à la performance relative. Dans un contexte général de hausse des taux, l'absence de valeurs immobilières a été positive. Enfin, mentionnons la bonne performance du titre Orange dans le secteur des télécoms.

En termes d'exposition sectorielle au cours de la période, nous avons allégé la position en titres des semi-conducteurs (vente de STMicro et allègement d'ASML), accru le poids des télécoms à travers l'achat de Telefonica ainsi que celui des valeurs du secteur de l'assurance par des achats de titres Axa et Munich Re.

En fin d'exercice, le fonds affiche un positionnement qui sous pondère plutôt les valeurs de consommation, ceci en raison du risque induit selon nous par l'inflation sur la consommation des ménages, et surpondère les financières qui devraient bénéficier du mouvement de hausse des taux, ainsi que les industrielles dont les valorisations nous semblent déjà intégrer un risque de récession.

### La poche Taux

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies mondiales post Covid-19. Dans ce contexte, la BCE a suivi la majorité des grandes banques centrales en resserrant sa politique monétaire (hausse de son taux directeur sans précédent, programme d'achat d'urgence lié à la pandémie non prolongé). Nous avons positionné le fonds par rapport à son indice de référence afin qu'il bénéficie de la hausse des taux. La sensibilité du fonds aux taux d'intérêt est restée tout au long de l'année aux alentours d'une demi-année en dessous de celle de son indice. Le fonds aura également profité de sa sous-pondération en obligations émises par les entreprises privées dont les valorisations ont fortement souffert de la remontée des taux ainsi que des craintes concernant l'approvisionnement en gaz. Nous avons privilégié les agences d'Etat à faible maturité.

Sur la période, la performance du FCP a été de -16,04% contre -15,89% pour son indice composite (60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% Euro Stoxx).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	117 388 147,65	141 316 317,77
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2026	10 016 100,00	9 735 300,00
KFW 0% 15/06/2026	12 823 461,20	4 996 119,60
OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I	16 585 299,45	-
FRANCE 0.75% 25/05/2028	14 821 936,97	-
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2028	9 983 200,00	4 398 840,00
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.5% 15/07/2028	12 402 807,79	-
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.25% 15/08/2028	7 045 161,97	4 751 251,40
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	10 761 518,49	-
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.750% 20/10/2026	-	10 364 214,92

**Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

**Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

**Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

**Politique de rémunération**Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### **Effets de levier**

Levier brut : 135%.

Levier net : 113%.

### **Actifs illiquides et Gestion de la liquidité**

AIF ne procède pas à un traitement spécial des actifs illiquides à l'exception des fonds présentant un fort pourcentage d'actifs peu liquides. A ce stade, nous n'avons pas pris de nouvelle mesure pour gérer la liquidité des FIA en raison de leur nature spécifique (FCPE, fonds dédiés et assurantiels).

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

## SFDR

Code ISIN	Afer Diversifié Durable ISR
FR0010821470	<p><b>Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR</b></p> <p>Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.</p> <p>Au cours du dernier exercice clos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI EMU IMI INDEX - NET EUR</li> <li>- 90% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de chacun des 11 secteurs identifiés.</li> </ul> <p>96% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.</p> <p>Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos.</p> <p>Nous rappelons que l'OPCVM Afer Diversifié Durable ISR fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2022, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR. »</p>

	Afer Diversifié Durable ISR	Année N-1
<b>Intensité Carbone :</b>	111,9	120,9
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	90%	94,60%
<b>Pourcentage moyen d'employés représentés par une convention collective</b> des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	65,80 38,40%	63,70 100,00%
<b>Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration des entreprises</b> dans lequel le portefeuille est investi	85,40 57,30%	85,10 64,10%
<b>Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies</b> dans lequel le portefeuille est investi	100 64,60%	100 66%

**Changements intervenus :**

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie + Changement de dénomination + Changement de CAC (Deloitte en remplacement de KPMG)

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

**Changement à intervenir :**

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>213 812 671,40</b>
- Change à terme :	-
- Future :	<b>199 205 955,00</b>
- Options :	<b>14 606 716,40</b>
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## AFER DIVERSIFIE DURABLE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT(EX : ABEILLE ASSET MANAGEMENT)

22 rue Vernier  
75017 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP AFER DIVERSIFIE DURABLE ISR,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER DIVERSIFIE DURABLE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais de communication de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 21 février 2023

Paris La Défense, le 21 février 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier GALIENNE", written over the printed name.

# comptes annuels

# BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>555 235 067,32</b>	<b>636 490 951,18</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	194 608 322,80	226 029 001,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	304 997 090,23	345 955 129,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	52 961 064,29	62 760 502,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 668 590,00	1 746 317,48
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 468 977,37</b>	<b>2 345 907,76</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 468 977,37	2 345 907,76
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 395 636,02</b>	<b>26 960 604,77</b>
Liquidités	6 395 636,02	26 960 604,77
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>563 099 680,71</b>	<b>665 797 463,71</b>

# BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	478 341 668,90	569 733 010,54
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	33 613 321,27	13 181 713,27
• Report à nouveau	41 495 270,38	39 187 486,23
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 407 398,10	19 579 483,13
• Résultat de l'exercice	3 689 679,35	3 461 443,41
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>552 732 541,80</b>	<b>645 143 136,58</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 553 570,01</b>	<b>1 509 477,49</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 553 570,01	1 509 477,49
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>7 813 567,95</b>	<b>19 144 848,67</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 813 567,95	19 144 848,67
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,95</b>	<b>0,97</b>
Concours bancaires courants	0,95	0,97
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>563 099 680,71</b>	<b>665 797 463,71</b>

# HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	9 832 790,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	189 373 165,00	119 565 970,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	14 606 716,40	10 039 238,40
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	600,93	481,28
• Produits sur actions et valeurs assimilées	6 967 533,52	5 718 315,91
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 221 395,12	4 052 971,71
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>10 189 529,57</b>	<b>9 771 768,90</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-26 832,78	-36 716,63
• Autres charges financières	-14 545,19	-14 065,62
<b>Total (II)</b>	<b>-41 377,97</b>	<b>-50 782,25</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>10 148 151,60</b>	<b>9 720 986,65</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 415 499,67	-5 310 303,15
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>4 732 651,93</b>	<b>4 410 683,50</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 052,55	46 823,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 041 920,03	-996 063,25
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>3 689 679,35</b>	<b>3 461 443,41</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Méthode de comptabilisation**

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

### **Frais de gestion financière et frais administratifs externes**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC Abeille Asset Management	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### **Devise de comptabilité**

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

armes

**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie + Changement de dénomination +  
Changement de CAC (Deloitte en remplacement de KPMG)

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


**évolutionactif net**

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>645 143 136,58</b>	<b>554 490 392,81</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	33 603 079,44	45 981 544,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-16 986 784,66	-28 636 703,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 826 256,48	24 117 732,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 502 417,73	-6 641 427,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	8 315 286,45	5 469 904,67
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-16 183 788,27	-3 575 735,79
Frais de transaction	-191 695,43	-130 310,33
Différences de change	1 380 797,27	269 742,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-107 923 397,73	52 663 502,31
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-52 420 404,73	55 502 993,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	55 502 993,00	2 839 490,69
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	805 174,49	-108 443,99
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	424 883,00	-380 291,49
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-380 291,49	-271 847,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-845 753,42	-727 007,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 732 651,93	4 410 683,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 440 103,79	-2 440 738,58
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>552 732 541,80</b>	<b>645 143 136,58</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	230 554 252,75	-
Obligations à taux variable	74 442 837,48	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	9 832 790,00	0,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	166 379 865,00	37 600 016,40	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	230 554 252,75	74 442 837,48	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 395 636,02
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,95
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	9 832 790,00	-	-	-
Autres opérations	166 379 865,00	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 451 050,63	3 003 687,50	16 403 765,05	126 980 695,11	156 157 891,94
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 395 636,02	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,95	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	9 832 790,00
Autres opérations	-	-	115 845 365,00	50 534 500,00	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	USD	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	10 629 311,07	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1 308 307,07	209 066,85	76 027,88	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	407 988,30	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,95
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>1 468 977,37</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	1 361 397,50
Coupons à recevoir	107 579,87
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>7 813 567,95</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	7 396 883,29
Somme à payer	406 134,81
Débiteurs et créiteurs divers	10 549,85
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	41 978	33 603 079,44	21 778	16 986 784,66
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,87</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>52 961 064,29</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
17/03/22	861 373,61	1,09	79 025,10	0,10
16/06/22	813 398,00	1,02	-	-
15/09/22	765 332,18	0,96	382 666,08	0,48
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>2 440 103,79</b>	<b>3,07</b>	<b>461 691,18</b>	<b>0,58</b>

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	41 495 270,38	39 187 486,23
Résultat	3 689 679,35	3 461 443,41
<b>Total</b>	<b>45 184 949,73</b>	<b>42 648 929,64</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	733 073,49	838 748,54
Report à nouveau de l'exercice	44 451 876,24	41 810 181,10
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>45 184 949,73</b>	<b>42 648 929,64</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	796 819,0196	776 619,0196
Distribution unitaire	0,92	1,08
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>600 381,34</b>	<b>6 166,44</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	33 613 321,27	13 181 713,27
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 407 398,10	19 579 483,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>29 205 923,17</b>	<b>32 761 196,40</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	29 205 923,17	32 761 196,40
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>29 205 923,17</b>	<b>32 761 196,40</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Actif net</b>	<b>552 732 541,80</b>	645 143 136,58	554 490 392,81	532 387 412,26	532 456 574,92
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>796 819,0196</b>	776 619,0196	755 345,0196	686 093,0196	710 641,0196
<b>Valeur liquidative</b>	<b>693,67</b>	830,7	734,08	775,96	749,26
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	0,22	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	<b>3,99</b>	4,26	3,57	4,45	2,811
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	<b>0,58</b>	-	0,41	0,41	0,43
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 8 janvier 2010.

# inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	35 422,00	4 164 210,32	EUR	0,75
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	9 799,00	571 477,68	EUR	0,10
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	123 042,00	2 060 338,29	EUR	0,37
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	33 898,00	1 456 258,08	EUR	0,26
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	44 927,00	2 100 112,62	EUR	0,38
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	20 445,00	8 864 952,00	EUR	1,60
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	92 970,00	758 635,20	EUR	0,14
DE0006766504	AURUBIS AG	PROPRE	24 340,00	1 313 873,20	EUR	0,24
FR0000120628	AXA	PROPRE	343 763,00	7 726 073,43	EUR	1,40
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	967 688,00	2 320 031,98	EUR	0,42
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	90 438,00	3 581 344,80	EUR	0,65
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	25 681,00	1 797 413,19	EUR	0,33
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	27 614,00	2 787 633,30	EUR	0,50
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	111 477,00	4 860 954,59	EUR	0,88
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	72 061,00	1 934 837,85	EUR	0,35
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	705 742,00	2 336 711,76	EUR	0,42
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	17 332,00	2 868 446,00	EUR	0,52
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	85 371,00	1 976 765,51	EUR	0,36
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	144 645,00	5 359 097,25	EUR	0,97
NL0010583399	CORBION	PROPRE	62 762,00	1 610 472,92	EUR	0,29
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	59 136,00	1 746 877,44	EUR	0,32
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	492 104,00	4 115 957,86	EUR	0,74
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	53 533,00	2 600 097,81	EUR	0,47
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	67 100,00	2 087 816,50	EUR	0,38
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	473 587,00	2 102 726,28	EUR	0,38

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	6 987,00	147 006,48	EUR	0,03
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	16 169,00	1 334 265,88	EUR	0,24
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	171 681,00	2 033 046,40	EUR	0,37
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	225 794,00	2 463 412,54	EUR	0,45
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	322 059,00	2 542 977,86	EUR	0,46
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	14 753,00	2 070 583,55	EUR	0,37
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	84 628,00	1 459 833,00	EUR	0,26
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	121 106,00	2 658 276,70	EUR	0,48
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	15 477,00	944 406,54	EUR	0,17
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	136 693,00	3 104 298,03	EUR	0,56
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	314 022,00	2 781 606,88	EUR	0,50
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	786 186,00	1 338 717,52	EUR	0,24
FR0000121485	KERING	PROPRE	2 899,00	1 329 336,45	EUR	0,24
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	22 807,00	451 920,71	EUR	0,08
DE0005470405	LANXESS	PROPRE	18 365,00	552 235,55	EUR	0,10
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	8 594,00	2 838 168,50	EUR	0,51
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	11 452,00	6 990 300,80	EUR	1,26
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	20 814,00	5 151 465,00	EUR	0,93
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	79 277,00	3 551 609,60	EUR	0,64
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	31 671,00	2 910 564,90	EUR	0,53
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	418 887,00	3 873 866,98	EUR	0,70
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	154 782,00	4 584 642,84	EUR	0,83
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	68 583,00	3 353 708,70	EUR	0,61
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	108 836,00	4 677 771,28	EUR	0,85
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	24 637,00	8 264 714,43	CHF	1,50
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	54 671,00	4 598 924,52	EUR	0,83
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	43 652,00	5 104 664,88	EUR	0,92
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	35 577,00	3 600 392,40	EUR	0,65
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	58 438,00	665 316,63	EUR	0,12
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	33 987,00	905 073,81	EUR	0,16

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	24 207,00	1 927 845,48	EUR	0,35
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	58 620,00	1 265 019,60	EUR	0,23
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	673 768,00	2 274 640,77	EUR	0,41
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	33 807,00	2 364 596,64	CHF	0,43
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	37 665,00	4 256 145,00	EUR	0,77
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	617 909,00	2 710 148,87	EUR	0,49
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	122 140,00	5 896 308,50	EUR	1,07
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	16 423,00	1 168 003,76	EUR	0,21
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	73 596,00	2 217 447,48	EUR	0,40
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	112 207,00	1 173 460,81	EUR	0,21
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	64 785,00	2 929 577,70	EUR	0,53
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	129 659,00	2 505 789,83	EUR	0,45
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	105 451,00	1 648 199,13	EUR	0,30
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	128 624,00	1 025 390,53	EUR	0,19
FR0011981968	WORLDCLINE	PROPRE	45 711,00	1 859 523,48	EUR	0,34
<b>Total Action</b>				<b>194 608 322,80</b>		<b>35,21</b>
<b>Obligation</b>						
XS2388141892	ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	PROPRE	517 000,00	375 710,24	EUR	0,07
ES0200002063	ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 31/10/2031	PROPRE	3 000 000,00	2 378 969,18	EUR	0,43
ES0200002030	ADIF ALTA VELOCIDAD 1.25% 04/05/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 876 099,18	EUR	0,52
BE6325355822	AGEAS VAR 24/11/2051	PROPRE	700 000,00	509 546,90	EUR	0,09
XS2491963638	AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	PROPRE	1 535 000,00	1 505 147,30	EUR	0,27
XS2341269970	AKER BP ASA 1.125% 12/05/2029	PROPRE	752 000,00	604 129,11	EUR	0,11
XS1892240281	ALD SA 1.25% 11/10/2022	PROPRE	1 400 000,00	1 417 276,38	EUR	0,26
DE000A1YQC29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	2 400 000,00	2 476 855,82	EUR	0,45
BE6312821612	ANHEUSER BUSCH INBEV SA 1.125% 01/07/2027	PROPRE	1 900 000,00	1 706 481,36	EUR	0,31
XS2357754097	ASSICURAZIONI GE 1.713% 30/6/2032	PROPRE	827 000,00	556 847,57	EUR	0,10
XS2412267358	ASTM SPA 1% 25/11/2026	PROPRE	619 000,00	542 821,12	EUR	0,10
XS1418788599	AURIZON NETWORK PTY LTD 3.125% 01/06/2026	PROPRE	800 000,00	774 948,04	EUR	0,14
XS2534785865	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.375% 20/09/2027	PROPRE	2 600 000,00	2 515 496,15	EUR	0,46

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2455392584	BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	PROPRE	500 000,00	470 326,03	EUR	0,09
XS1876076040	BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 667 274,72	EUR	0,30
XS2321466133	BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	PROPRE	740 000,00	614 889,75	EUR	0,11
XS2430951660	BARCLAYS PLC VAR 28/01/2028	PROPRE	887 000,00	745 836,00	EUR	0,13
XS2487667276	BARCLAYS PLC VAR 31/01/2027	PROPRE	588 000,00	555 152,66	EUR	0,10
BE0002251206	BELFIUS BANK SA 3.125% 11/05/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 421 836,50	EUR	0,26
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 499 826,12	EUR	0,27
XS2398746144	BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS EUROPEAN HOLD 1.625% 20/04/2030	PROPRE	887 000,00	655 641,07	EUR	0,12
XS1914934606	BNG BANK NV 0.50% 26/11/2025	PROPRE	3 480 000,00	3 269 961,02	EUR	0,59
FR0013484458	BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 181 257,82	EUR	0,21
FR0013381704	BNP PARIBAS VAR 20/11/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 396 305,42	EUR	0,25
FR0014007VJ6	BPCE SA VAR 02/02/2034	PROPRE	1 600 000,00	1 273 201,01	EUR	0,23
FR0013534674	BPCE SA 0.5% 15/09/2027	PROPRE	1 900 000,00	1 637 601,02	EUR	0,30
FR0013510724	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.125% 26/02/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 152 724,49	EUR	0,57
XS2394063437	BRENTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	PROPRE	900 000,00	668 529,54	EUR	0,12
XS2496028502	BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC 2.75% 30/08/2027	PROPRE	657 000,00	624 795,82	EUR	0,11
IT0005445306	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.5% 15/07/2028	PROPRE	12 740 000,00	10 538 190,94	EUR	1,91
FR0014004016	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0% 25/11/2026	PROPRE	9 900 000,00	8 947 392,30	EUR	1,62
FR0014000UG9	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIAL 0% 25/02/2026	PROPRE	5 400 000,00	4 983 638,40	EUR	0,90
XS2346253730	CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 569 257,08	EUR	0,28
PTCGDCOM0037	CAIXA GERAL DE DEPOSITIOS VAR 21/09/2027	PROPRE	800 000,00	676 799,65	EUR	0,12
XS2297549391	CAIXABANK SA VAR 09/02/2029	PROPRE	600 000,00	475 574,15	EUR	0,09
XS2055758804	CAIXABANK SA 0.625% 01/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	936 699,37	EUR	0,17
XS2286044024	CBREGI OPEN END FUND 0.5% 27/01/2028	PROPRE	986 000,00	782 185,57	EUR	0,14
XS1793349926	CIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23/03/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 213 421,66	EUR	0,22
XS2339398971	COCA COLA CO THE 0.4% 06/05/2030	PROPRE	737 000,00	590 228,51	EUR	0,11
XS2307863998	COCA COLA CO THE 0.5% 09/03/2033	PROPRE	765 000,00	566 187,22	EUR	0,10
BE0002838192	COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	PROPRE	900 000,00	747 869,86	EUR	0,14
DE000CZ45W81	COMMERZBANK AG VAR 06/12/2032	PROPRE	1 100 000,00	1 062 562,93	EUR	0,19
ES00001010G6	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.16% 30/07/2028	PROPRE	3 503 000,00	2 989 948,22	EUR	0,54

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000101966	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.827% 30/07/2027	PROPRE	2 279 000,00	2 086 254,48	EUR	0,38
ES0000101875	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	PROPRE	1 903 000,00	1 807 976,22	EUR	0,33
XS1772457633	COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	PROPRE	1 272 000,00	1 155 351,85	EUR	0,21
FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17/09/2031	PROPRE	700 000,00	519 698,18	EUR	0,09
XS1945965611	CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	PROPRE	4 500 000,00	3 960 505,91	EUR	0,72
FR0013517307	CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 691 814,71	EUR	0,31
FR0013508512	CRED AGRICOLE SA VAR 22/04/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 404 936,82	EUR	0,25
FR0014005RZ4	CREDIT AGRICOLE ASSRNCS 1.50% 06/10/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 086 788,71	EUR	0,20
FR0013299468	CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	PROPRE	2 300 000,00	2 132 009,73	EUR	0,39
CH0483180946	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	PROPRE	1 778 000,00	1 490 544,55	EUR	0,27
DE000A289QR9	DAIMLER AG 0.75% 10/09/2030	PROPRE	751 000,00	606 904,24	EUR	0,11
FR0013292828	DANONE SA VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 366 971,70	EUR	0,25
DE000A30VT06	DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	PROPRE	300 000,00	283 515,78	EUR	0,05
DE000DL19WL7	DEUTSCHE BANK AG VAR 23/02/2028	PROPRE	400 000,00	345 483,79	EUR	0,06
XS2152899584	E ON SE 1% 07/10/2025	PROPRE	743 000,00	706 338,75	EUR	0,13
XS1846632104	EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 427 973,99	EUR	0,26
XS2066706909	ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	PROPRE	1 535 000,00	1 299 771,78	EUR	0,24
XS2228373671	ENEL SPA VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	821 526,92	EUR	0,15
PTEDPROM0029	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	PROPRE	700 000,00	574 774,41	EUR	0,10
XS2463988795	EQT AB 2.375% 06/04/2028	PROPRE	830 000,00	732 628,05	EUR	0,13
XS2083210729	ERSTE GROUP BANK AG VAR 10/06/2030	PROPRE	1 300 000,00	1 126 860,91	EUR	0,20
XS2535484526	ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	PROPRE	568 000,00	558 655,54	EUR	0,10
XS2176621253	EUROFIMQ 0.10% 20/05/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 204 358,01	EUR	0,22
XS1978552237	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.10% 15/10/2026	PROPRE	2 471 000,00	2 240 613,51	EUR	0,41
EU000A3KNYF7	EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	PROPRE	4 555 000,00	4 186 664,48	EUR	0,76
EU000A284451	EUROPEAN UNION 0.0% 04/11/2025	PROPRE	1 509 000,00	1 403 000,30	EUR	0,25
EU000A3KM903	EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	PROPRE	1 010 000,00	689 136,63	EUR	0,12
DE0001030708	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	2 583 000,00	2 209 808,16	EUR	0,40
DE0001102457	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.25% 15/08/2028	PROPRE	1 840 000,00	1 666 952,54	EUR	0,30
FI4000278551	FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	PROPRE	7 500 000,00	6 854 679,55	EUR	1,24

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011008705	FRANCE OAT I 1.85% 25/07/2027	PROPRE	5 535 010,00	7 572 484,91	EUR	1,37
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	14 150 000,00	12 996 454,20	EUR	2,35
FR0013341682	FRANCE 0.75% 25/12/2028	PROPRE	5 100 000,00	4 664 365,68	EUR	0,84
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	300 000,00	305 398,32	EUR	0,06
XS1822828122	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1.25% 21/05/2026	PROPRE	2 100 000,00	1 968 429,82	EUR	0,36
FR0013365640	GRPM ASSURACES MUTUELLES 3.375% 24/09/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 335 653,49	EUR	0,24
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 700 000,00	2 672 986,50	EUR	0,48
XS2295333988	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	800 000,00	584 780,80	EUR	0,11
XS2115091808	IBM CORP 0.65% 11/02/2032	PROPRE	1 700 000,00	1 306 293,48	EUR	0,24
XS1725677543	IMMOBILIARIA COLONIAL SO 1.625% 28/11/2025	PROPRE	2 800 000,00	2 639 986,64	EUR	0,48
XS2524746687	ING GROEP NV VAR 24/08/2033	PROPRE	900 000,00	835 774,71	EUR	0,15
XS2350756446	ING GROUPEP NV VAR 09/06/2032	PROPRE	400 000,00	323 393,52	EUR	0,06
XS2026295126	INTESA SANPAOLO SPA VAR 12/07/2029	PROPRE	600 000,00	591 341,10	EUR	0,11
XS2317069685	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 16/03/2028	PROPRE	742 000,00	600 916,63	EUR	0,11
XS0971213201	INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	PROPRE	1 300 000,00	1 334 868,14	EUR	0,24
XS1843459782	INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 1.8% 25/09/2026	PROPRE	700 000,00	644 540,98	EUR	0,12
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PROPRE	9 560 000,00	10 406 303,14	EUR	1,88
XS2461234622	JP MORGAN CHASE AND CO VAR 23/03/2030	PROPRE	537 000,00	470 628,01	EUR	0,09
BE0002819002	KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	PROPRE	1 300 000,00	1 048 179,74	EUR	0,19
BE0974365976	KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 489 909,13	EUR	0,27
XS2343510520	KELLOGG CO 0.5% 20/05/2029	PROPRE	1 356 000,00	1 104 972,82	EUR	0,20
DE000A3H3E76	KFW 0% 15/06/2026	PROPRE	7 490 000,00	6 845 845,02	EUR	1,24
XS2331327564	KFW 0% 15/06/2029	PROPRE	3 430 000,00	2 877 948,36	EUR	0,52
XS2209794408	KFW 0% 15/09/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 575 560,00	EUR	0,47
DE000A2TSTU4	KFW 0% 30/09/2026	PROPRE	3 595 000,00	3 265 787,88	EUR	0,59
XS1999841445	KFW 0.01% 05/05/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 566 994,58	EUR	0,65
DE000A2LQH10	KFW 0.25% 15/09/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 705 595,68	EUR	0,85
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	3 769 111,00	3 353 502,44	EUR	0,61
NL0012818504	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2028	PROPRE	4 290 000,00	3 968 569,11	EUR	0,72
ES0000012E51	KINGDOM OF SPAIN 1.45% 30/04/2029	PROPRE	6 500 000,00	6 003 380,41	EUR	1,09

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1851226891	KOMMUNEKREDIT 0.75% 05/07/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 777 099,73	EUR	0,32
DE000A3MP7J5	KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.125% 30/06/2025	PROPRE	3 407 000,00	3 213 079,58	EUR	0,58
FR0014001R34	LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	PROPRE	1 600 000,00	1 248 407,23	EUR	0,23
XS2384269101	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	PROPRE	1 391 000,00	1 182 329,04	EUR	0,21
XS2305244241	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23/02/2026	PROPRE	1 419 000,00	1 238 681,14	EUR	0,22
XS1814402878	LEASEPLAN CORPORATION NV 1% 02/05/2023	PROPRE	1 400 000,00	1 392 323,21	EUR	0,25
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	1 300 000,00	1 040 332,16	EUR	0,19
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	1 500 000,00	1 306 593,02	EUR	0,24
XS2250008245	MORGAN STANLEY VAR 26/10/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 362 889,39	EUR	0,25
XS2287624584	MOTABILITY OPERATIONS GR 0.125% 20/07/2028	PROPRE	748 000,00	605 515,93	EUR	0,11
XS2381853279	NATIONAL GRID PLC 0.25% 01/09/2028	PROPRE	881 000,00	704 336,62	EUR	0,13
XS2528858033	NATWEST GROUP PLC VAR 06/09/2028	PROPRE	940 000,00	898 205,62	EUR	0,16
XS2307853098	NATWEST GROUP PLC VAR 26/02/2030	PROPRE	1 124 000,00	861 672,30	EUR	0,16
NL0015000LS8	NETHERLANDS 0% 15/01/2029	PROPRE	6 840 000,00	5 933 255,40	EUR	1,07
XS2388449758	NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	PROPRE	900 000,00	722 742,37	EUR	0,13
DE000NWB0634	NRW BANK 0.5% 26/05/2025	PROPRE	983 000,00	930 212,43	EUR	0,17
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	4 184 000,00	3 848 481,03	EUR	0,70
XS2154347707	OMV AG 2% 09/04/2028	PROPRE	1 000 000,00	941 763,42	EUR	0,17
XS2259210677	ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.05% 25/11/2020	PROPRE	752 000,00	580 725,81	EUR	0,11
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	2 100 000,00	2 175 204,60	EUR	0,39
FR0014002O10	ORPEA 2% 01/04/2028	PROPRE	1 100 000,00	627 804,96	EUR	0,11
XS1720192696	ORSTED A/S VAR 24/11/20317	PROPRE	805 000,00	782 009,33	EUR	0,14
FR0013506524	PERNOD RICARD SA 1.125% 07/04/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 440 821,92	EUR	0,26
XS2187529180	PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	PROPRE	480 000,00	363 897,48	EUR	0,07
XS2338991941	PROVINCE OF QUEBEC 0.25% 05/05/2031	PROPRE	2 098 000,00	1 637 388,50	EUR	0,30
FR0013169778	RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	PROPRE	279 000,00	276 496,15	EUR	0,05
FR001400CRG6	RCI BANQUE SA 4.875% 21/09/2028	PROPRE	1 227 000,00	1 189 924,11	EUR	0,22
FR0013426731	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	PROPRE	1 600 000,00	1 372 394,30	EUR	0,25
AT0000A2VB47	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2028	PROPRE	5 500 000,00	4 729 246,50	EUR	0,86
IT0005345183	REPUBLIC OF ITALY 2.5% 15/11/2025	PROPRE	2 070 000,00	2 039 715,36	EUR	0,37

## AFER DIVERSIFIÉ DURABLE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	6 570 000,00	6 757 228,80	EUR	1,22
SI0002104246	REPUBLIKA SLOVENIJA 0% 13/02/2026	PROPRE	6 447 000,00	6 062 068,97	EUR	1,10
XS2080205367	ROYAL BANK OF SCOTLAND 0.75% 15/11/2025	PROPRE	1 810 000,00	1 699 376,40	EUR	0,31
XS1788515606	ROYAL BK SCOTLAND GRP PLC VAR 02/03/2026	PROPRE	800 000,00	756 851,33	EUR	0,14
XS1584122763	SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	PROPRE	200 000,00	186 208,77	EUR	0,03
FR0013344215	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	PROPRE	700 000,00	647 802,04	EUR	0,12
FR0013396876	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	PROPRE	900 000,00	835 425,11	EUR	0,15
XS2360041474	SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	PROPRE	1 600 000,00	1 111 587,81	EUR	0,20
XS2455401757	SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23/03/2030	PROPRE	189 000,00	156 688,21	EUR	0,03
XS2344569038	SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	PROPRE	945 000,00	698 835,47	EUR	0,13
XS1511589605	SKANDINAVISKA ENSKILDA VAR 31/10/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 468 390,32	EUR	0,27
XS1849518276	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.875% 15/01/2026	PROPRE	2 300 000,00	2 239 211,06	EUR	0,41
FR0014006XA3	SOCIETE GENERALE VAR 02/12/2027	PROPRE	1 400 000,00	1 198 571,82	EUR	0,22
FR0013536661	SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	PROPRE	1 100 000,00	921 811,74	EUR	0,17
XS2021467753	STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	PROPRE	916 000,00	803 045,12	EUR	0,15
XS0858585051	STANDARD CHARTERED PLC 3.625% 23/11/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 033 774,25	EUR	0,19
DE000NRW0JH2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.5% 16/04/2026	PROPRE	4 520 000,00	4 203 475,55	EUR	0,76
XS1050461034	TELEFONICA EUROPE BV TF/TV PERPETUAL	PROPRE	900 000,00	919 700,38	EUR	0,17
XS2443749648	TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	PROPRE	700 000,00	608 846,61	EUR	0,11
XS2207430120	TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	PROPRE	2 200 000,00	2 043 270,37	EUR	0,37
XS2437854487	TERNA RETE ELETTRICA PERP	PROPRE	511 000,00	401 386,02	EUR	0,07
XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099	PROPRE	1 029 000,00	816 280,16	EUR	0,15
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	1 100 000,00	1 027 834,41	EUR	0,19
XS2338955805	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.125% 05/11/2027	PROPRE	901 000,00	755 272,63	EUR	0,14
XS1239502328	TRANSURBAN FINANCE CO 2% 28/08/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 010 255,23	EUR	0,36
CH0576402181	UBS GROUP AG VAR 05/11/2028	PROPRE	500 000,00	403 982,91	EUR	0,07
CH1194000357	UBS GROUP AG VAR 15/06/2030	PROPRE	1 198 000,00	1 113 511,56	EUR	0,20
XS1652855815	VODAFONE GROUP PLC 1.5% 24/07/2027	PROPRE	250 000,00	230 342,98	EUR	0,04
DE000A3MP4U9	VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	PROPRE	700 000,00	534 348,52	EUR	0,10
DE000A3MP4V7	VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	PROPRE	1 300 000,00	851 119,21	EUR	0,15

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2198580271	WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	PROPRE	1 537 000,00	1 218 249,19	EUR	0,22
<b>Total Obligation</b>				<b>304 997 090,23</b>		<b>55,18</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1985004966	AVIVA INVESTORS CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FUND	PROPRE	20 627,00	24 916 590,92	EUR	4,51
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	20 673,00	25 545 005,91	EUR	4,62
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE PART I	PROPRE	2 469,00	2 499 467,46	EUR	0,45
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>52 961 064,29</b>		<b>9,58</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>552 566 477,32</b>		<b>99,97</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
SX5E2210CU10	SX5E/202210/C/3500.	PROPRE	1 420,00	275 480,00	EUR	0,05
SX5E2210CU11	SX5E/202210/C/3550.	PROPRE	-1 420,00	-160 460,00	EUR	-0,03
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>115 020,00</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Options</b>				<b>115 020,00</b>		<b>0,02</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-425 110,01	-425 110,01	EUR	-0,08
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-425 110,01</b>		<b>-0,08</b>
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-10 549,85	-10 549,85	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-10 549,85</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-393 382,32	-407 988,30	CHF	-0,07
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-6 988 894,99	-6 988 894,99	EUR	-1,26
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	1 261 469,68	1 308 307,07	CHF	0,24
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	4 802 234,22	4 802 234,22	EUR	0,87
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	-0,83	-0,95	GBP	-0,00
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	2 272 901,62	209 066,85	SEK	0,04
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	74 480,71	76 027,88	USD	0,01
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>-1 001 248,22</b>		<b>-0,18</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 361 397,50	1 361 397,50	EUR	0,25
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>1 361 397,50</b>		<b>0,25</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-406 134,81	-406 134,81	EUR	-0,07
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-406 134,81</b>		<b>-0,07</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>-481 645,39</b>		<b>-0,09</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	587,00	392 490,00	EUR	0,07
DED201224	EURO STOXX 1224	PROPRE	-549,00	-125 140,00	EUR	-0,02
VG161222	EURO STOXX 50 1222	PROPRE	-329,00	549 030,00	EUR	0,10
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>816 380,00</b>		<b>0,15</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	445,00	-1 402 230,00	EUR	-0,25
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	-23,00	-20 010,00	EUR	-0,00
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	64,00	-375 680,00	EUR	-0,07
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	7,00	-44 940,00	EUR	-0,01
DU121222	EURO SCHATZ 1222	PROPRE	-1 210,00	1 417 405,00	EUR	0,26
DU121222	EURO SCHATZ 1222	PROPRE	129,00	34 185,00	EUR	0,01
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-391 270,00</b>		<b>-0,07</b>
<b>Total Futures</b>				<b>425 110,00</b>		<b>0,08</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	76 213,00	20 310,76	EUR	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	117 419,00	81 019,11	EUR	0,01
<b>Total Action</b>				<b>101 329,87</b>		<b>0,02</b>
<b>Obligation</b>						
XS2055758804	CAIXA 0.625% 10/2024	ACHLIG	10,00	6 250,00	EUR	0,00
<b>Total Obligation</b>				<b>6 250,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>107 579,87</b>		<b>0,02</b>
<b>Total AFER DIVERSIFIE DURABLE</b>				<b>552 732 541,80</b>		<b>100,00</b>

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Afer Diversifié Durable ISR  
Identifiant d'entité juridique : 969500PRTGO5F6GJ3N86

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_ % d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_ %

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Afer Diversifié Durable ISR (ci-après le "Fonds") a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds était exposé entre 20% et 60% de son actif net aux marchés actions et entre 40% à 80% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les valeurs étaient issues principalement d'émetteurs de la zone euro et, dans la limite de 15% de l'actif net,

d'émetteurs de la zone OCDE, affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG de MSCI ESG Research.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, pouvaient être cités pour exemple :

- Environnement : les émissions carbone, le stress hydrique, la biodiversité, les émissions toxiques ou les déchets
- Social : gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires

L'indicateur de référence du Fonds, composé à 60% de l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans et à 40% de l'indicateur EURO STOXX, était utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

1. Le score ESG, issu de la notation de MSCI ESG Research au niveau du portefeuille a atteint les 7,57 sur 10.
2. Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, trois indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 septembre 2022 sont les suivantes :

1. L'intensité carbone représente 111,9 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires et par millions de dollars de Produit Intérieur Brut.
2. La part des employés couverts par une convention collective atteint 65,8% des employés.
3. La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de 0%.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

### ● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe au rapport périodique contenant les informations périodiques pour le Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 complétant le Règlement SFDR est la première à être publiée.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

**Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie MSCI	Politiques d'exclusion	Analyse de controvertes	Politique d'engagement	Politique de Vote	Indicateur label ISR
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	<b>X</b>	<b>X</b> <i>Charbon / pétrole et gaz</i>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b> <i>Say on Climate</i>	
2. Empreinte carbone				<b>X</b>	<b>X</b> <i>Say on Climate</i>	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>X</b> <i>Say on Climate</i>	<b>X</b> <i>Intensité carbone (scope 1&amp;2)</i>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		<b>X</b> <i>Charbon / pétrole et gaz</i>		<b>X</b>	<b>X</b> <i>Say on Climate</i>	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	<b>X</b>		<b>X</b>			
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	<b>X</b>					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>		
8. Rejets dans l'eau	<b>X</b>		<b>X</b>			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<b>X</b>		<b>X</b>			
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		<b>X</b> <i>Pacte mondial</i>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	X	
14. Exposition à des armes controversées		X <i>Armes controversées</i>				
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X <i>Pacte mondial</i>	X	X		

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFI INV ISR CRD BD I	0	4,62	France
AVIVA INV CLM TR EUR	0	4,51	Luxembourg
FRANCE 0.75% 2028	Government - Euro	2,35	France
BTPS 0.5% 7/28	Government - Euro	1,91	Italie
ITALY PO i 0.65% 26	Government - Euro	1,88	Italie
CAISSE AM 0% 11/26	Institution Financement Public	1,62	France
ASML HOLDING N.V.	Technologie	1,6	Pays-Bas
ROCHE HLDG DR	Santé	1,5	Suisse

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

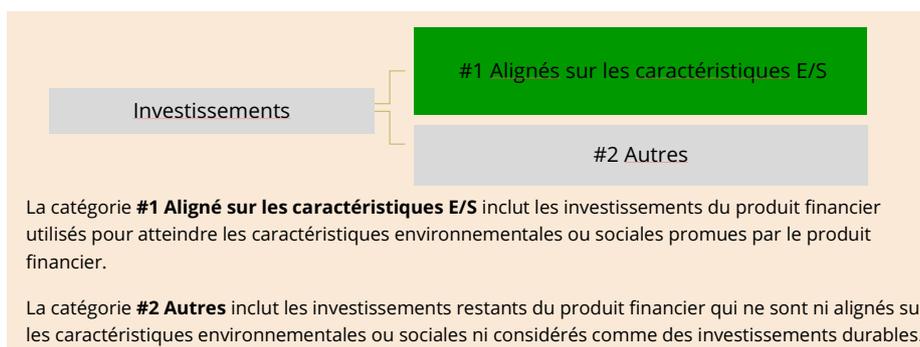
AXA	Assurance	1,4	France
FRANCE OATi 1.85% 27	Government - Euro	1,37	France
LVMH	Biens non durables	1,26	France
KFW 0% 06/26	Government - Agency	1,24	Allemagne
FINNISH GT 0.50% 27	Government - Euro	1,24	Finlande
PORTUGAL 2.875% 2026	Government - Euro	1,22	Portugal
SLOVENIA 0% 2026	Government - Euro	1,1	Slovénie



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 30 septembre 2022, le Fonds a 91,65% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 8,35% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -0,16% de liquidités
- 0,11% de dérivés
- 8,40% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 25% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% des investissements appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis de la poche Actions est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Biens et services industriels	16,3%

Technologie	11,6%
Banques	9,7%
Santé	9,7%
Chimie	8,8%
Produits ménagers et de soin personnel	8,0%
Assurance	6,6%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

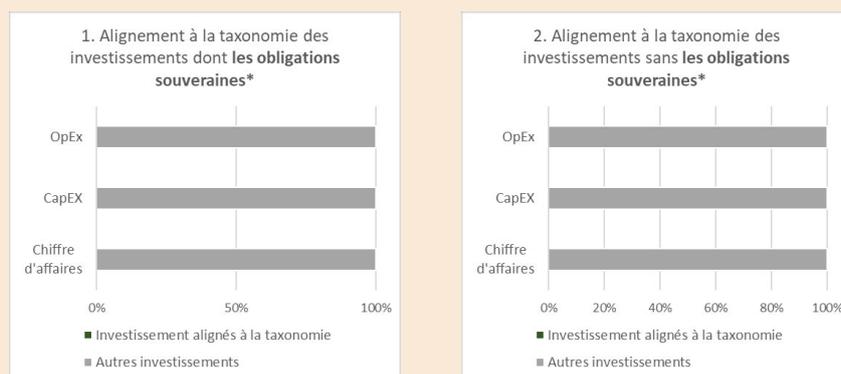
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxinomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxinomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

### Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

### Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 20% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de -0,16%,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de 0,11%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 8,40%.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour à minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi hebdomadaire des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.
3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).
4. Dans le cadre de notre politique de vote, nous avons voté à 1310 résolutions lors d'assemblées générales et nous nous sommes opposés à 23% d'entre elles. Une politique d'engagement actionnarial qui a pour objectif d'obtenir des compléments d'information

sur la stratégie des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale, et de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG. Cette politique d'engagement fait l'objet d'un processus d'escalade, qui peut également se traduire par un dépôt de résolution ou un vote contestataire le cas échéant.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable.